LE PROGRAMME

CHAPITRE 3

SOLIDARITÉS ET GARANTIE DES DROITS

Orléans En commun

LISTE SOUTENUE PAR LA FRANCE INSOUMISE

3. Solidarités et garantie des droits

Notre Constitution, son préambule ainsi que la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen et la loi, garantissent à tous un ensemble de droits fondamentaux. Ces droits, de différentes natures, ne seront pas tous listés ici, cependant certains droits nécessitent une intervention publique pour être mis en œuvre et protégés : le droit à l'instruction, le droit à la santé, le droit à un emploi, le droit au logement...
Il est du devoir et de la responsabilité de l'ensemble des pouvoirs publics de garantir l'effectivité de ces droits.
Force est de constater que ce n'est aujourd'hui malheureusement pas le cas.

Dans nombre de ces domaines, il faudra d'importants changements législatifs et budgétaires nationaux, pour lesquels nous nous battrons. Sans attendre cependant, la commune et la métropole peuvent et doivent agir, à quatre niveaux.

D'abord, ce qui relève des compétences propres, des domaines d'intervention de la commune et de la métropole : par l'aménagement des locaux des écoles primaires, par les dotations en fournitures scolaires, par exemple, notre commune concourt à rendre effectif le droit à l'instruction.

Ensuite, ce qui relève de l'action sociale et de l'accompagnement aux droits : notre collectivité peut, notamment via les CCAS ainsi que par les Maisons de Quartier et de Service que nous créerons, aider chacun à faire respecter ses droits. Notre accompagnement doit permettre à tous de bénéficier de l'ensemble des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Notre collectivité peut et doit également faire vivre les réseaux de solidarité à l'échelle locale : en soutenant matériellement les structures et associations, en appuyant les initiatives locales, citoyennes, en mettant en relation les acteurs.

Enfin, ce qui relève de l'intervention dans l'urgence, ce qui n'est jamais satisfaisant : par exemple, pour permettre de satisfaire les besoins alimentaires de chacun tout en garantissant un revenu digne à ceux qui produisent nos aliments, il est nécessaire de revoir l'entièreté de notre modèle agro-alimentaire ; mais sans attendre la création d'une véritable Sécurité Sociale Alimentaire, nous ne pouvons permettre que quiconque souffre de la faim.
Les collectes alimentaires ne sont pas une solution, elles sont un palliatif d'urgence dont nous ne nous satisferons jamais, mais elles sont néanmoins indispensables.

Les propositions listées dans ce chapitre ne sauraient être exhaustives, puisque nombre de mesures listées dans d'autres chapitres y répondent également.
Par exemple, la mise en place de la gratuité des premiers m3 d'eau, présentée au chapitre 2, est une mesure essentielle pour garantir effectivement tant le droit à l'alimentation qu'à l'hygiène.
L'eau est vitale.
A l'échelle de la métropole, nous devons garantir l'accès à l'eau en quantité mais aussi en qualité.

La commune et la métropole peuvent finalement beaucoup. Cet esprit de solidarité nourrit l'ensemble de notre programme.

1 Fixer à l'ordre du jour, au moins deux fois l'an, de chaque Conseil de quartier un sujet dédié à « la politique de solidarité, d'inclusivité et d'économie solidaire » avec engagement de porter les relevés de conclusions au conseil municipal et, le cas échéant, au conseil métropolitain suivant.

2 Accompagner les plus démunis dans leur dignité et leurs droits sociaux, avec pour objectif « zéro SDF » et permettre que personne ne vive en dessous du seuil de pauvreté.

3 Présenter la candidature de la ville d'Orléans pour intégrer l'expérimentation « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée ».

4 Prendre un engagement de soutien de l'ensemble des structures de l'IAE (Insertion par l'activité Économique) de la Métropole, y compris par une aide spécifique sur la question du logement en lien avec le CCAS et les bailleurs sociaux.

5 Utiliser tous les outils d'intervention publique possibles pour réinvestir les logements vacants.

6 Développer l'offre de logements-relais de la commune notamment en direction des femmes victimes de violences conjugales et des jeunes LGBTQIA+ qui en ont besoin.

7 Sortir de la logique d'infantilisation des publics vulnérables (personnes âgées, en situation de handicap mental ou physique, etc) en les rendant acteurs - par exemple par des dispositifs intergénérationnels de rencontre, d'échange et de partage - et en favorisant leur expression, savoirs et savoirs-faire.

8 Promouvoir, soutenir et garantir l'accessibilité fi nancière des services d'aide à la personne dans la métropole. Créer un service municipal d'aide aux courses.

9 Généraliser les « cabanes à dons » dans les quartiers, dédiées à ce dont des habitants n'ont plus besoin mais qui peut être utile à d'autres (vêtements, vaisselle, meubles...), sur l'exemple de ce qui existe déjà pour les livres. Ces petits espaces dédiés au ré-usage devront être gérés par des structures de quartier.

10 Étendre la pratique de recyclerie associée aux déchetteries, que ce soit pour des objets entiers ou des pièces détachées.

11 Mettre en place des bricothèques, outilthèques et des ateliers de réparation pour augmenter la durée de vie de nos objets du quotidien et créer du lien social. La tenue d'ateliers de réparation non mixtes animés par des femmes sera encouragée.

12 Favoriser le développement de réseaux d'échanges non monétisés permettant de créer du lien social selon le principe d'une économie sociale et solidaire (RES, SEL, accorderie, JEU45, ressourcerie...)

13 Soutenir l'engagement auprès des plus démunis, par la collecte des invendus alimentaires périssables auprès des commerçants des marchés pour les redistribuer le jour même aux personnes qui en ont besoin.

14 Développer les jardins partagés et le compostage collectif de proximité.

RETROUVEZ
NOS LIVRETS PROGRAMMATIQUES
ET NOS TRACTS SUR

orleans-en-commun.fr

Orléans
En commun

LISTE SOUTENUE PAR
LA FRANCE INSOUMISE